



Le Secrétaire général,

AVIS DE CONCOURS

**L'assemblée de la Polynésie française recrute par concours externe et interne sur épreuves
5 fonctionnaires de catégorie A relevant du statut du personnel de
l'assemblée de la Polynésie française:**

I) Au titre du concours externe :

Catégorie A :

- 2 rédacteurs ;
- 1 juriste ;
- 1 développeur d'applications.

II) Au titre du concours interne :

Catégorie A :

- 1 juriste

Le concours externe : est ouvert aux candidats titulaires du diplôme national de la licence ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent, homologué suivant la procédure définie par le décret n°92-23 du 08 janvier 1992 et ses textes subséquents relatifs à l'homologation des titres et diplômes, ainsi qu'aux candidats justifiant d'un diplôme étranger correspondant à une durée égale au moins à trois (3) années d'études supérieures après le baccalauréat et autorisés à concourir par le président de l'assemblée de la Polynésie française après avis de la commission dévaluation des diplômes ou titres étrangers créée par la délibération n° 2000-119 APF du 12 octobre 2000.

Le concours interne : est ouvert aux fonctionnaires et agents en fonction dans les services et cabinets de l'assemblée de la Polynésie française, les services et établissements publics de l'administration de la Polynésie française et les cabinets des membres du gouvernement de la Polynésie française qui justifient, au 1^{er} janvier de l'année du concours, de trois (3) ans au moins de services effectifs au sein de l'un ou de l'autre de ces organismes, compte tenu pour les fonctionnaires de la période de stage ou de formation.

L'âge minimal d'admission à concourir est fixé à 18 ans accomplis au 1^{er} janvier 2009 et la limite d'âge maximal pour se présenter au concours externe est fixée à 45 ans au 1^{er} janvier 2009 (cette limite peut être supprimée ou reculée).

Les dossiers d'inscription sont à retirer, à compter du **lundi 08 juin 2009**, au Service des ressources humaines de l'assemblée de la Polynésie française, (22 rue du docteur CASSIAU – PAPEETE, BP 28 – 98713 PAPEETE, tél: 41 61 88) ou disponibles sur les sites [http:// www.assemblee.pf](http://www.assemblee.pf) et [http:// www.upf.pf](http://www.upf.pf).

Les dossiers de candidature devront être déposés **au plus tard le Vendredi 03 juillet 2009 à 17 heures** (le cachet de la poste faisant foi pour les envois postaux) au :

Service des ressources humaines de l'assemblée de la Polynésie française
ou expédié à B.P. 28 – 98713 PAPEETE

Date limite de dépôt des inscriptions : Le Vendredi 03 juillet 2009 à 17h00.

Date et lieu des épreuves d'admissibilité du concours : A compter du 11 août 2009 à l'Université de la Polynésie française.

Tout dossier incomplet ou reçu postérieurement à la date et l'heure de clôture des inscriptions ne sera pas accepté.



Jeanne SANTINI